

Remerciements

Je tiens à remercier pour son accueil l'ensemble du personnel de la bibliothèque de l'INHA et plus particulièrement Françoise Bérard, chargée de mission, qui a dirigé mon stage, et les membres du service de l'informatique documentaire, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler : Sandra Rony, Boris Gabriels, Victor Lebreton, Alexandre Bezsonoff, Florence Devilles, sans oublier les monitrices étudiantes.

Je remercie également Martine Poulain, directrice de la bibliothèque, ainsi que les chefs de service et leurs collaborateurs rencontrés au fil des réunions, séances de présentation ou plages de service public : Fortunée Sellam, Catherine Brand, Élodie Desserle, Jean Jouffret, Dominique Morelon, Nathalie Müller, Isabelle Rollet, Françoise Berthomier.

| |
|---|
| Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée. |
|---|

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 6 |
| LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INHA..... | 7 |
| 1. L'INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART..... | 7 |
| 1.1. Histoire..... | 7 |
| 1.2. Missions..... | 8 |
| 1.3. Organisation..... | 9 |
| 1.3.1. Deux départements..... | 10 |
| 1.3.2. Des services communs..... | 10 |
| 2. LE DÉPARTEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA DOCUMENTATION..... | 11 |
| 2.1. Histoire..... | 11 |
| 2.2. Organisation..... | 12 |
| 2.2.1. Développement des collections et politique documentaire..... | 12 |
| 2.2.2. Catalogue..... | 13 |
| 2.2.3. Patrimoine..... | 14 |
| 2.2.4. Service public et magasins..... | 15 |
| 2.2.5. Informatique documentaire..... | 16 |
| 3. LE PROJET BIBLIOTHÈQUE..... | 16 |
| 3.1. Bibliothèques partenaires..... | 17 |
| 3.1.1. La Bibliothèque centrale des musées nationaux..... | 17 |
| 3.1.2. La Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts..... | 17 |
| 3.1.3. La Bibliothèque de l'École nationale des chartes..... | 18 |
| 3.2. Une coopération sur plusieurs fronts..... | 18 |
| 3.2.1. La politique documentaire..... | 18 |
| 3.2.2. Le catalogue commun..... | 19 |
| 3.2.3. La préparation d'une bibliothèque numérique..... | 20 |
| 3.2.4. La coopération avec les bibliothèques d'art françaises..... | 22 |
| ACTIVITÉS DE STAGE..... | 24 |
| 1. PARTICIPATION À LA VIE DE LA BIBLIOTHÈQUE..... | 24 |
| 1.1. Service public..... | 24 |

| | |
|--|-----------|
| 1.2. Réunions de chefs de service..... | 25 |
| 1.3. Journée d'étude AURA/ABES..... | 27 |
| 2. CATALOGUE COMMUN..... | 28 |
| 2.1. Plan de contrôle qualité..... | 28 |
| 2.1.1. Etat de la base..... | 28 |
| 2.1.2. La correction des autorités..... | 29 |
| 2.2. Formation des monitrices étudiantes..... | 30 |
| 3. NUMÉRISATION..... | 31 |
| 3.1. Préparation des « classiques de l'histoire de l'art » numérisés..... | 31 |
| 3.2. Réflexion sur le signalement des documents numérisés dans le catalogue..... | 33 |
| 3.2.1. Enjeux et contraintes du projet..... | 33 |
| 3.2.2. Évaluation des solutions possibles..... | 34 |
| CONCLUSION..... | 36 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 37 |
| TABLE DES ANNEXES..... | 41 |
| 1. INTRODUCTION PAR SABINE BARRAL..... | II |
| 2. PRÉSENTATION DU PORTAIL PAR MARIANNE GILOUX..... | II |
| 2.1. Accès..... | II |
| 2.2. Services..... | II |
| 2.3. Contenus..... | III |
| 2.4. Perspectives..... | III |
| 3. RÔLE DES CORRESPONDANTS DE LA DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE PAR FRÉDÉRIQUE BLONDELLE ET CHRISTINE FLEURY..... | III |
| 3.1. Interface ABES/établissements..... | IV |
| 3.2. Gestion des droits..... | IV |
| 3.3. Travail collaboratif..... | IV |
| 4. PRÉSENTATION DU MODULE APE (ACCÈS AUX PÉRIODIQUES ÉLECTRONIQUES) PAR MARIANNE GILOUX ET MICHEL ROLAND (COUPERIN)..... | V |
| 5. ARTICULATION PORTAILS LOCAUX/PORTAIL SUDOC PAR YANN NICOLAS..... | V |
| 5.1. Contenus..... | V |

5.2. Outils..... VI

VII

1. PERSONNES PHYSIQUES..... VIII

1.1. Présentation ISBD..... VIII

1.2. Catalogage en Unimarc..... VIII

1.3. Règles à suivre..... IX

2. COLLECTIVITÉS..... XI

2.1. Présentation ISBD..... XI

2.2. Catalogage en Unimarc..... XII

2.3. Règles à suivre..... XIV

XVI

1. INTRODUCTION..... XVII

2. RECHERCHE ET CORRECTION DES AUTORITÉS XVII

2.1. Modification simple d'une autorité..... XVIII

2.2. Réattribution des notices bibliographiques à une autorité XVIII

2.3. Réattribution multiple des notices bibliographiques à une autorité XIX

Introduction

La bibliothèque de l'INHA a pour objectif de répondre efficacement aux besoins documentaires des chercheurs et acteurs de l'histoire de l'art et de l'archéologie, en leur offrant de riches collections sur tous supports, et notamment d'abondantes collections patrimoniales issues d'établissements et de fonds historiques. Engagée dans des chantiers d'envergure, prévoyant le redéploiement sur de nouveaux espaces afin d'accueillir un public plus nombreux et de développer l'offre documentaire en libre accès, la bibliothèque allie actuellement gestion quotidienne et poursuite des évolutions et innovations envisagées.

Parmi ces innovations, les projets d'informatique documentaire contribuent à associer l'établissement aux enjeux et débats qui agitent les bibliothèques du XXI^e siècle. La bibliothèque de l'INHA s'est dotée en effet, depuis 2003, d'un catalogue commun réunissant les collections des quatre établissements partenaires du projet et s'emploie aujourd'hui à en enrichir, en améliorer et en corriger les données. Elle s'apprête également à mettre à disposition sur internet les résultats d'une importante campagne de numérisation, concernant une sélection de « classiques de l'histoire de l'art ». Enfin, elle souhaite, et ce fut là l'objet de la réflexion qui m'a été confiée lors de ce stage, promouvoir la réalisation d'un portail des catalogues de bibliothèques d'art françaises, outil qui devrait aider à la meilleure connaissance des ressources documentaires du domaine et favoriser les collaborations et échanges entre établissements.

Le présent rapport s'attachera, dans un premier temps, à replacer la bibliothèque de l'INHA dans son contexte, son histoire, son organisation actuelle et ses perspectives d'évolution, avant d'aborder les activités qui ont été les miennes au cours du stage, et en particulier ma participation aux travaux et projets du service de l'informatique documentaire.

La bibliothèque de l'INHA

1. L'Institut national d'histoire de l'art

1.1. Histoire

L'Institut national d'histoire de l'art doit sa naissance à une série de rapports, inaugurée en 1973 par Jacques Thuillier, conseiller du président Georges Pompidou, soulignant l'importance de doter la France d'un institut d'histoire de l'art comparable aux grands établissements d'enseignement et de recherche existant à l'étranger, tels le *Getty Research Institute for the History of Art* à Los Angeles, le *Courtauld Institute* et le *Warburg Institute* à Londres, ou le *Zentralinstitut für Kunstgeschichte* à Munich.

En 1983, André Chastel réaffirme la nécessité absolue de créer un établissement réunissant bibliothèques, documents et archives, susceptible de promouvoir la recherche en histoire de l'art et d'en diffuser les résultats en France et à l'étranger. Suite au rapport André Chastel se voit créée, en 1986, une association intitulée Institut national d'histoire de l'art, sous la présidence d'Antoine Schnapper.

En 1990 et 1992, Pierre Encrevé et Françoise Benhamou envisagent l'installation du futur institut dans les locaux du site Richelieu, laissés vacants par le transfert à Tolbiac des collections d'imprimés de la Bibliothèque nationale de France, et définissent les principales missions de l'établissement, centrées sur des fonctions de formation et de recherche. Il s'agit également de créer, indépendamment de l'institut, une Bibliothèque nationale des arts, englobant les départements spécialisés de la BnF.

En 1995 et 1996, deux rapports de Michel Laclotte prévoient le rassemblement, sur le site Richelieu-Vivienne, d'unités d'enseignement et de recherche en histoire de l'art, de l'École nationale du patrimoine et de l'École nationale des Chartes, ainsi que de divers organismes spécialisés, publics et privés, français et étrangers. Ces deux rapports reviennent également sur la création de la Bibliothèque nationale des arts, délaissée au profit d'une bibliothèque intégrée à l'institut, créée à partir des

fonds existants de trois établissements : Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet, Bibliothèque centrale des musées nationaux et collections imprimées de la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts. A cet ensemble sera associée la Bibliothèque de l'École nationale des Chartes, installée à proximité.

Sur la base de ces rapports, la réunion interministérielle du 11 avril 1996 décide la création l'Institut national d'histoire de l'art dans le quadrilatère Richelieu-Vivienne. Sa mise en place est donc lancée en 1997 par Michel Laclotte : visite des locaux et scénarios d'aménagement, création d'un site web, installation des bureaux de la Mission pour l'INHA dans les locaux provisoires sur le site Richelieu de la BnF et séminaires de présentation du projet aux universitaires et conservateurs du patrimoine.

En 1999 est créée l'Association de préfiguration de l'Institut national d'histoire de l'art, présidée par Alain Schnapp, archéologue et professeur à Paris I. Elle est dissoute en octobre 2001, suite à la décision par décret de créer l'Institut national d'histoire de l'art, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle des ministères chargés de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Sa direction générale est confiée à Alain Schnapp, qui la conservera jusqu'en septembre 2005.

1.2. Missions

Institution au service d'une large communauté, l'INHA constitue un pôle scientifique ouvert à la coopération et aux rapprochements entre les différents acteurs de l'histoire de l'art en France, en favorisant l'échange, la complémentarité des compétences, et la réalisation d'outils communs. Ses missions se structurent autour de trois axes principaux :

- Recherche : l'INHA soutient plusieurs programmes couvrant de larges champs de l'histoire de l'art. Ces programmes sont le résultat de consultations qui associent l'ensemble de la communauté scientifique et répondent à des nécessités documentaires autant qu'à la définition de nouvelles orientations de recherche. Séminaires, journées d'études,

publications et expositions viennent rythmer la vie de ces différents programmes.

- Documentation : l'INHA s'attache à mettre à disposition du public des outils documentaires issus de la recherche (dossiers, bibliographies, catalogues et répertoires d'œuvres, fonds iconographiques...) sur son site web, et à moyen terme, sur un système d'information documentaire ou « banque de données multimédia ». Ainsi a pu être rendu accessible le Guide des archives d'artistes du XX^e siècle (GAAEL).

Par ailleurs, l'INHA se doit d'offrir à la recherche en histoire de l'art et en archéologie une bibliothèque à la mesure de ses besoins : il assure ainsi la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation des collections qui lui appartiennent en propre ou qui lui sont confiées.

- Enseignement et formation : si l'INHA ne dispense pas d'enseignement, il héberge de nombreuses unités d'enseignement et de recherche (formations universitaires de troisième cycle, laboratoires du CNRS, sociétés savantes, École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales), ainsi que l'Institut national du patrimoine. L'INHA ne vise pas à se substituer à ces institutions, mais entend les fédérer autour d'un projet commun en mettant à leur disposition les outils qui leur sont nécessaires.

L'INHA offre également aux jeunes chercheurs qui lui sont affectés (doctorants et jeunes conservateurs) une formation approfondie à la recherche et aux disciplines documentaires, ainsi qu'une expérience pratique de l'exercice des responsabilités scientifiques, par l'organisation de stages, colloques et expositions.

1.3. Organisation

L'INHA est dirigé par un directeur général nommé pour 5 ans et assisté d'un secrétaire général. Il compte également un conseil d'administration et un conseil scientifique.

L'établissement comporte deux départements : le département des études et de la recherche, qui occupe depuis début 2004 une partie des locaux de la « galerie Colbert », au 2 rue Vivienne et le département de la bibliothèque et de la documentation, installé autour de la salle Ovale, au 58 rue de Richelieu. Ces départements s'appuient sur des services communs qui assurent la coordination et la gestion des moyens de l'établissement, ainsi que la diffusion de ses activités.

1.3.1. Deux départements

Le département des études et de la recherche (DER) a pour mission de favoriser la diffusion des connaissances en histoire de l'art par la mise en œuvre de programmes de recherche, l'organisation et l'accueil de colloques et de journées d'étude, la présentation d'expositions et le développement d'une activité éditoriale diversifiée. Ces programmes de recherche sont au nombre de huit : Archives de l'archéologie, Histoire du goût, Histoire de l'histoire de l'art, Histoire de l'architecture, Archives de l'art de la période contemporaine, Art et architecture dans la mondialisation, Arts du spectacle et Histoire du Moyen Âge.

Chaque programme est piloté par un conseiller scientifique, encadrant une équipe de pensionnaires, de chargés d'études (doctorants), et de boursiers étrangers. Une cellule d'ingénierie documentaire vient compléter cet effectif, avec pour charge la gestion des ressources documentaires du département ainsi qu'une mission de conseil en matière de conception et de mise en œuvre des bases de données, et notamment de la future banque de données multimédia.

Le département de la bibliothèque et de la documentation se veut le lieu par excellence d'accès aux ressources documentaires spécialisées en histoire de l'art et archéologie, centre de moyens et de compétences au service de la recherche et notamment des programmes développés par l'INHA, et plus largement de l'ensemble des acteurs de l'histoire de l'art.

1.3.2. Des services communs

Une mission et quatre services communs favorisent la complémentarité des actions et des pratiques au sein de l'établissement et garantissent son unité fonctionnelle : la mission de la communication et du mécénat, le service des manifestations

scientifiques et de l'édition, le service des systèmes d'information, le service administratif et financier et le service des moyens techniques. Une agence comptable complète les services de l'institut.

2. Le département de la bibliothèque et de la documentation

2.1. Histoire

La constitution et le développement d'une grande bibliothèque de recherche en histoire de l'art et en archéologie, offrant de riches collections, notamment en libre accès, et apte à accueillir un public important, représentent un enjeu majeur du projet. Ne pouvant être créée *ex-nihilo*, la bibliothèque de l'INHA sera issue de la fusion de trois bibliothèques existantes.

A l'origine se trouve la Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet, qui doit sa création et son nom au grand couturier parisien né en 1853 et mort en 1929. Amateur d'art et collectionneur, celui-ci en vient à constituer à partir de 1908, avec l'aide de spécialistes, une bibliothèque encyclopédique d'art, réunissant livres, dessins, estampes... Installée au 16 rue Spontini à Paris, elle est ouverte à tous les amateurs d'art justifiant d'une recherche personnelle.

Dès 1913, Jacques Doucet se tourne vers la littérature et envisage la création d'une bibliothèque littéraire. Il songe alors à léguer sa bibliothèque d'art à l'Université de Paris. Le legs est finalement inscrit en donation en 1917 : la bibliothèque devient bibliothèque universitaire et s'installe en 1922 rue Berryer puis rue Michelet en 1936.

La Bibliothèque d'art et d'archéologie se voit attribuer à partir de 1925 un exemplaire du dépôt légal de tout ouvrage imprimé en France concernant l'art ou l'archéologie. Mais elle est parallèlement confrontée à une chute de ses moyens financiers et humains. Les budgets alloués par l'université sont insuffisants et obligent à réduire les acquisitions et à supprimer certains abonnements. Devenue bibliothèque interuniversitaire en 1972 (la bibliothèque est rattachée aux universités Paris I et Paris IV), elle obtient des budgets d'acquisition plus conséquents grâce à sa désignation en 1980 comme Centre d'acquisition et de

diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en histoire de l'art et archéologie.

Dans les années 1990 se décide la création d'une grande bibliothèque d'étude et de recherche en histoire de l'art dans le cadre de l'INHA. La BAA, qui en est un des piliers, déménage dans le quadrilatère Richelieu (salle Ovale et salle Mortreuil) en 1993, et est intégrée à l'INHA pour devenir au 1^{er} janvier 2003, la « Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, collections Jacques Doucet ». Actuellement, le département de la bibliothèque et de la documentation n'est constitué que de la BAA, dans l'attente de l'arrivée des bibliothèques partenaires sur le site Richelieu et de leur installation en salle Labrousse, à une date qui reste aujourd'hui indéfinie¹.

2.2. Organisation

La bibliothèque de l'INHA dispose d'un budget conséquent, s'élevant à 2 millions d'euros en 2005. Son personnel titulaire, en revanche, est restreint : il ne compte que 38 personnes, chargées de mettre en œuvre un grand projet d'établissement tout en assurant la gestion quotidienne de la bibliothèque actuelle. L'équipe est néanmoins renforcée par l'apport d'un personnel non titulaire assez important, constitué essentiellement de moniteurs étudiants, engagés pour 10 mois et travaillant 70 heures par mois. Ils étaient 48 en 2005, soit 24 équivalent temps plein. Personnels titulaires et non titulaires se répartissent principalement dans les cinq services du département de la bibliothèque et de la documentation (DBD).

2.2.1. Développement des collections et politique documentaire

Le service du développement des collections et de la politique documentaire est constitué de deux conservateurs et de deux bibliothécaires, assistés de personnels non titulaires (entre huit et dix moniteurs étudiants selon les périodes). Il a pour mission de développer les collections en préparation de l'ouverture de la future bibliothèque, tout en poursuivant les acquisitions courantes. Pour mener à bien ces objectifs, le service dispose de crédits conséquents (650 000 euros en 2005), lui

¹ Le ministre de la culture a annoncé, lors de sa communication sur le patrimoine au Conseil des ministres en septembre 2005, l'ouverture prochaine des travaux de rénovation du quadrilatère Richelieu, qui devraient s'étaler sur 4 ans, de 2006 à 2010. Il s'agit des premiers travaux nécessaires à la conservation et à la sécurité du site, et non de la réhabilitation et de l'aménagement définitifs, pour lesquels l'annonce officielle se fait encore attendre.

permettant d'acquérir près de 8 000 monographies et de 1 600 catalogues de vente par an, et de faire vivre 1 650 titres de périodiques. Adhérente au consortium Couperin depuis 2004, la bibliothèque de l'INHA propose également une vingtaine d'abonnements à des bases de données spécialisées, essentiellement des catalogues et bases bibliographiques (*Art Index, Bibliographie d'histoire de l'art, Design and applied arts index, Art sales catalogues...*).

Les acquisitions à titre gratuit représentent 30 à 35% des entrées : il s'agit essentiellement d'ouvrages reçus par le biais du dépôt légal éditeur, la bibliothèque étant CADIST en histoire de l'art et archéologie. Mais la réforme du dépôt légal, réduit à deux exemplaires, devrait amoindrir cet apport. Quant aux échanges, ils sont effectués avec des exemplaires du *Répertoire d'art et d'archéologie* et de la *Bibliographie d'histoire de l'art* mais ne représentent pas un volume important faute de l'existence d'un véritable service des échanges. Néanmoins, des contacts ont été pris avec de nouveaux partenaires étrangers afin de relancer ce mode de développement des collections.

Les entrées à titre onéreux sont les plus importantes et font la part belle à l'édition étrangère (70% des acquisitions). Le marché est divisé en 9 lots répartis par langues et par aires géographiques : français, anglais, allemand, Europe du Nord, italien, espagnol, portugais, russe, et un lot spécifique pour les sciences humaines (toutes langues confondues). Certains fournisseurs organisent un office pour les ouvrages étrangers. Des commandes complémentaires sont également passées après dépouillement des catalogues d'éditeurs et des libraires spécialisés.

Un chantier « lacunes », donnant lieu à des acquisitions rétrospectives, est également mené à partir de recherches bibliographiques effectuées par des moniteurs étudiants sur des domaines, des genres (colloques, mélanges...) ou des sujets particuliers. L'accueil de chercheurs étrangers permet également de compléter plus spécifiquement les acquisitions par langues.

2.2.2. Catalogue

Le service du catalogue est chargé d'opérer le catalogage des nouvelles acquisitions. En 2004, il a créé plus de 13 500 notices d'exemplaires de monographies, 348 notices d'exemplaires de périodiques, et plus de 4 800 notices d'autorités auteurs et matières. Le personnel du service effectue essentiellement

des dérivations de notices à partir du Sudoc (30%) et de la base du Research libraries group (60%), mieux pourvue en notices d'ouvrages d'art. Seules 10% des notices sont des créations pures.

Mais l'équipe, qui n'est constituée que de deux équivalents temps plein et reste actuellement en attente d'un conservateur pour diriger le service, ne peut traiter que 7 000 exemplaires par an sur les 12 000 acquis au total (y compris le chantier « lacunes »). Un marché a donc été passé en 2004, puis renouvelé en 2005, avec la société Jouve, qui envoie deux catalogueurs à la bibliothèque de l'INHA pour participer au traitement des acquisitions dans le Sudoc.

2.2.3. Patrimoine

Le service du patrimoine compte cinq personnes à temps plein : trois conservateurs, une bibliothécaire et une bibliothécaire adjointe spécialisée. Des chargés d'études, affectés à mi-temps à la bibliothèque pour une durée de quatre ans, ou en stage pour trois mois, et des moniteurs étudiants complètent cette équipe. Le service assure la conservation, la description, la mise en valeur et l'accroissement des collections patrimoniales rassemblées par Jacques Doucet. Ces collections sont de trois types :

- les imprimés anciens : 12 000 ouvrages antérieurs à 1811 (livres de fêtes, livres d'architecture, recueils d'ornements, recueils de voyages artistiques...), 103 titres de périodiques, 400 livres d'Extrême-Orient, 120 000 catalogues de vente et 400 cartons d'archives (avec notamment les « cartons verts », cartons d'invitation de galeries et d'expositions)
- les manuscrits : 700 manuscrits (documents originaux, livres de comptes, recueils de correspondances, journaux...), 50 000 autographes (lettres isolées d'artistes), 93 fonds d'archives d'historiens de l'art et d'artistes
- les collections iconographiques : 2 500 gravures des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, 10 000 estampes en feuilles des XIX^e et XX^e siècles, 3 000 recueils de gravures, 1 500 dessins (dessins d'architectes, dessins préparatoires d'estampes...), 4 000 affiches et 280 000 photographies.

Cette collection est encore régulièrement enrichie par des achats réalisés en vente publique ou chez des libraires spécialisés, et par des dons, comme celui des

archives d'André Chastel. Le traitement de ces documents nécessite des procédures particulières : les fichiers des catalogues de vente ont ainsi été rétroconvertis et doivent être versés dans le Sudoc, étape nécessaire avant leur intégration au catalogue de la bibliothèque. Le fichier des estampes est également en cours de rétroconversion pour connaître, à terme, le même sort. En revanche, de nombreux fichiers, bien souvent lacunaires, sont encore sous forme papier. Pour la conservation, le service du patrimoine recourt au doublage de livres précieux avec papier japon et au reconditionnement en boîte neutre, et se tourne également vers le microfilmage (pour les catalogues de vente notamment) et la numérisation de documents utiles aux chercheurs.

La valorisation des collections, quant à elle, prend la forme de participations à des expositions, publications, conférences et présentations : le service du patrimoine a ainsi collaboré à la rédaction des notices de l'ouvrage *Doucet de fonds en combles. Trésors d'une bibliothèque d'art*, paru en janvier 2004, et réalisé une exposition sur les dessins du fonds Albert Lenoir, présentée dans un espace dédié de la galerie Colbert du 31 août au 25 novembre 2005. D'autres expositions sont en cours de préparation pour l'année 2006.

2.2.4. Service public et magasins

Ce service est en grande partie constitué de magasiniers, essentiellement chargés de la communication des ouvrages en salle de lecture et de la gestion des magasins. Chacun néanmoins consacre quelques heures par semaine à une tâche spécifique : récolement, reliure...

Le public de la bibliothèque de l'INHA a connu une augmentation sensible en 2004, sous l'effet notamment de l'ouverture de la galerie Colbert, qui accueille différentes institutions actives dans le domaine de l'histoire de l'art. Depuis son déménagement dans le quadrilatère Richelieu en 1993, le public a augmenté de 100% (de 2 577 inscrits à 5 301), la fréquentation de 120% (de 12 223 à 28 399 entrées annuelles), les communications de 327%. Or, la bibliothèque de l'INHA doit partager la Salle Ovale avec le service bibliographique de la BNF, et ne propose en tout que 130 places, dont certaines sont dédiées à la consultation des catalogues informatisés et des bases de données, à celle des grands formats ou des ouvrages de la Réserve... ce qui ne laisse que 86 places de lecture simple. D'où un

accroissement sensible de l'attente : 4 951 lecteurs ont attendu une place au cours de l'année 2004 (contre 2 079 en 2003).

2.2.5. Informatique documentaire

Le service de l'informatique documentaire comporte quatre agents titulaires, secondés par des moniteurs étudiants. Il a été créé en juin 2003, avec pour projets l'achèvement de l'informatisation de la bibliothèque, la création d'un catalogue commun réunissant les collections des quatre partenaires, et la numérisation de fonds patrimoniaux et de documents de référence en vue de la constitution d'une bibliothèque électronique spécialisée en histoire de l'art. Le premier volet (informatisation) se poursuit avec la mise en œuvre, à partir de 2005, de différents modules du progiciel Loris de la société Ever Ezida (inscriptions, prêt, communication sur place, bulletinage des périodiques), qui permettront de doter la bibliothèque d'un outil de gestion global.

Les deux autres volets (catalogue commun et numérisation) constituent des points clés de la coopération entre établissements dans le cadre de la préparation de la future bibliothèque de l'INHA.

3. Le projet bibliothèque

La future bibliothèque de l'INHA réunira, à terme, les collections de trois grandes bibliothèques d'art françaises, pour constituer un ensemble d'environ 1 200 000 documents au total, dont 265 000 en libre accès. Cette bibliothèque occupera la salle Labrouste, quatre magasins attenants et des espaces annexes de bureaux. Elle offrira 465 places de lecture, contre 130 disponibles aujourd'hui dans la salle Ovale. Son ouverture était initialement espérée pour 2006. Mais à l'heure actuelle, les nécessaires travaux de rénovation du quadrilatère Richelieu et l'aménagement délicat de la salle Labrouste et de ses magasins, lieux historiques et hautement symboliques, ne permettent plus d'avancer une date précise pour l'ouverture de la bibliothèque.

3.1. Bibliothèques partenaires

3.1.1. La Bibliothèque centrale des musées nationaux

Aux collections Jacques Doucet viendront s'ajouter celles de la Bibliothèque centrale des musées nationaux, qui représentent plus de 250 000 documents. Développée depuis les années 1920, elle appartient au Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale (SBADG) et dépend de la Direction des musées de France (DMF) du Ministère de la culture et de la communication. A la tête d'un réseau de 23 bibliothèques de musées nationaux, elle est chargée d'effectuer des acquisitions centralisées et participe activement à l'informatisation des catalogues avec le logiciel Geac, en vue d'alimenter le Catalogue collectif des bibliothèques de musées nationaux², mis en ligne depuis août 2001 sur le site du Ministère de la culture et de la communication.

Les collections de la BCMN, mises à disposition du personnel scientifique des musées et des chercheurs, et offertes, sur autorisation, à un public plus large, sont centrées sur l'art occidental de l'Antiquité classique au XIX^e siècle, sur l'Antiquité égyptienne, l'Antiquité du Proche et du Moyen Orient et sur l'art islamique. Elles font une large part aux catalogues et bulletins de musées français et étrangers, aux catalogues d'exposition, ainsi qu'aux catalogues de ventes publiques.

3.1.2. La Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts

Les collections imprimées de la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts, offrant un ensemble de plus de 128 000 documents, sont également destinées à rejoindre la salle Labrouste. Ouverte officiellement en 1864, la bibliothèque regroupe en partie les fonds des anciennes Académies royales de peinture, de sculpture et d'architecture, ainsi que les œuvres primées au concours du grand prix de Rome. Elle dessert aujourd'hui un public en grande partie extérieur à l'école, d'où sa vocation à rejoindre la bibliothèque de l'INHA, à l'inverse de la médiathèque de l'ENSBA, créée en 1988, spécialisée en art contemporain et en principe réservée aux élèves.

² Direction des Musées de France. *Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.culture.gouv.fr/documentation/doctvr/pres.htm>> (consulté en novembre 2005).

La bibliothèque contient des collections assez importantes concernant l'architecture, l'archéologie antique, ou encore les techniques d'art de différentes disciplines traditionnellement enseignées à l'école (peinture, dessin, gravure, sculpture...). Elle possède également des fonds d'estampes, de photographies et de dessins d'artistes, mais il a été décidé que ceux-ci resteraient à l'ENSBA.

3.1.3. La Bibliothèque de l'École nationale des chartes

La Bibliothèque de l'École nationale des chartes sera associée, et non intégrée, à la future bibliothèque de l'INHA. Restant sous la tutelle de l'ENC, qui s'installera rue de Richelieu, elle disposera d'une salle de lecture et de magasins voisins de la salle Labrousse, afin de favoriser la circulation des publics.

Créée en 1846, la BENC offre aux élèves et enseignants de l'école un fonds de plus de 150 000 documents, centrés sur la période médiévale et les sources de l'histoire de France : les domaines de la bibliographie, de la paléographie, de la philologie latine et romane, de l'histoire du droit et de l'archéologie sont particulièrement bien représentés.

3.2. Une coopération sur plusieurs fronts

Différents chantiers sont menés par les établissements partenaires dans le cadre de la préparation de la future bibliothèque de l'INHA. L'un d'entre eux, la préparation des collections offertes en libre accès, a été provisoirement interrompu du fait du recul la date d'installation en salle Labrousse : il s'agissait de sélectionner des corpus d'ouvrages, en concertation avec les chercheurs, puis de les recoter en utilisant la classification de la Bibliothèque du Congrès, et enfin de les relier et de les conditionner afin de les préparer à un usage plus intensif. Plusieurs corpus thématiques ont ainsi pu être identifiés, parmi lesquels les catalogues de musées (18 000 volumes) et les monographies d'artistes (40 000 volumes).

3.2.1. La politique documentaire

L'enrichissement des collections est l'un des objectifs de cette coopération, conformément au rapport de Michel Laclotte, qui insistait sur la nécessaire

existence en France d'une bibliothèque de recherche apte à offrir « des collections de référence pour l'ensemble de l'histoire de l'art et de l'archéologie », tendant à « l'exhaustivité pour l'art occidental, de l'Antiquité classique à nos jours ». Il s'agissait donc de définir clairement la politique documentaire de la future bibliothèque. Ce chantier, lancé en 2002 avec la création de commissions de réflexion, alliant chercheurs et bibliothécaires des différents établissements partenaires, a abouti en 2004 à la formulation d'orientations générales. Publiée en 2005 sur le site web de l'INHA³, la politique documentaire sera sujette à évolutions et approfondissements, suite à la réflexion menée par de nouvelles commissions.

Les directions définies s'appuient sur l'expérience et la nature des fonds des bibliothèques partenaires. Les acquisitions doivent être renforcées dans certains domaines (architecture, art moderne, sculpture, arts décoratifs, interdisciplinarité...), et pour certains types de documents (périodiques, catalogues de ventes, documentation électronique...). Trois niveaux d'acquisition ont également été définis : le niveau 1, introductif, comprenant les bibliographies et ouvrages de référence ; le niveau 2, plus complet avec notamment les catalogues d'exposition ; et le niveau 3, le plus exhaustif, prenant en compte la littérature grise et spécialisée. Des chantiers d'acquisition rétrospective ou complémentaire ont été lancés pour développer certains niveaux ou certains domaines.

3.2.2. Le catalogue commun

La réalisation d'un catalogue commun aux quatre bibliothèques partenaires constituait l'une des exigences majeures du projet, à la fois pour offrir au lecteur un outil d'interrogation unique, et pour permettre aux bibliothécaires de disposer d'une cartographie précise des fonds, de saisir leurs complémentarités, leurs recoupements et leurs lacunes, en vue de la future installation en salle Labrouste.

Les bibliothèques partenaires disposaient toutes, à part la BAA, d'un catalogue informatisé plus ou moins complet, chacun étant géré par un logiciel différent (Geac pour la BCMN, Opsy Aloes pour la bibliothèque de l'ENSBA, Bibliomondo Portfolio pour la BENC). La BAA, quant à elle, cataloguait depuis

³ INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. Département de la bibliothèque et de la documentation. *Politique documentaire : présentation de la démarche suivie et des orientations générales* [en ligne]. Disponible sur : http://www.inha.fr/article.php3?id_article=585 (consulté en novembre 2005).

2001 ses acquisitions dans le logiciel WinIBW du Sudoc. Après le choix en 2002 du progiciel Loris de la société Ever Team (devenue Ever Ezida), la reprise des données a pu être lancée pour la récupération dans le Sudoc des notices de la BAA, suivi par la reprise des données de la BCMN, de la BENSBA et enfin de la BENC. Pour chacune, deux fichiers ont été distingués, permettant de traiter à part les livres anciens antérieurs à 1821. Le catalogue ainsi obtenu, avec ses 568 340 notices décrivant 612 350 documents, a pu être mis à disposition dans la salle Ovale en décembre 2003 et sur le site web de l'INHA en janvier 2004. Il comprend des documents variés : livres et périodiques, mais aussi catalogues de vente, catalogues de musées, catalogues d'exposition, livrets de salons d'artistes, tirés à part, thèses, livres anciens...

Le catalogue commun s'est considérablement enrichi depuis sa création : des routines de mise à jour ont été développées pour assurer le transfert régulier, vers le catalogue Loris, des notices créées ou corrigées par les différents partenaires dans le Sudoc ou leur système local. Une vaste opération de rétroconversion doit également permettre d'ajouter au catalogue commun, en 2006, les notices descriptives de 160 000 catalogues de vente détenus par la BCMN et la bibliothèque de l'INHA. La rétroconversion des fichiers des estampes de la collection Jacques Doucet a pour sa part été lancée en 2005. Enfin, les fonds d'une cinquième bibliothèque partenaire, celle des centres Gernet et Glotz, viendront rejoindre le catalogue commun après leur informatisation sur le même logiciel (Loris d'Ever Ezida) que celui utilisé par la bibliothèque de l'INHA.

3.2.3. La préparation d'une bibliothèque numérique

La bibliothèque de l'INHA s'est lancée, avec ses partenaires, dans différents programmes de numérisation en vue de participer à la constitution d'une bibliothèque électronique spécialisée en histoire de l'art. Plus de 10 000 estampes de la collection Jacques Doucet (oeuvres de Goya, Toulouse-Lautrec, Pillement, Manet, entre autres), des plaques photographiques stéréoscopiques (fonds Collinet-Guérin, principalement constitué de vues d'Italie du début du siècle), des manuscrits et des catalogues anciens du musée du Louvre ont ainsi été numérisés entre 2002 et 2005. A l'heure actuelle, deux grands chantiers sont en cours :

- Numérisation du *Répertoire d'art et d'archéologie* (RAA), une publication initiée par Jacques Doucet à partir des ressources de sa collection, et qui constitue une bibliographie de référence pour les chercheurs en histoire de l'art et archéologie. L'opération concerne les notices publiées de 1910 à 1972, soit 76 volumes, 19 000 pages et 450 000 notices. La numérisation en mode image a déjà été réalisée ; elle permet l'affichage des pages à la suite d'une recherche effectuée via les index ou au cours du feuilletage. Depuis décembre 2004, le traitement des notices par un logiciel d'OCR (opération effectuée en externe par un prestataire), est en cours, dans le but d'alimenter un ensemble de fichiers XML (fichiers de structure et d'index) qui offriront de nouveaux types d'accès à partir des rubriques repérées dans les tables des matières et de certains termes identifiés dans le corps du texte (auteurs, noms d'artistes, de lieux, d'œuvres...). Ce traitement constitue un processus assez long, nécessitant de définir des phases de test, de mettre au point les programmes en tenant compte des exigences, et d'effectuer un important travail de contrôle qualité.
- Numérisation d'un corpus de « classiques de l'histoire de l'art », représentatif d'une bibliothèque de référence pour les étudiants et chercheurs. Le choix des ouvrages (250 titres, 364 volumes) s'est fait à partir de l'étude des bibliographies, du recueil d'avis de spécialistes, et de la connaissance des grands programmes de numérisation en cours, notamment à la BnF avec Gallica. Des livres de fête, livres d'architecture, guides de Paris, et ouvrages de référence en archéologie, sur l'ornement ou la théorie de l'art ont ainsi été sélectionnés. Les images ont été numérisées sur place par un prestataire (société Arkhénum) en format JPEG et stockées à la fois sur des cédéroms et sur un serveur de l'INHA. Les volumes sont alors reconstitués sous la forme de fichiers PDF et des notices descriptives, créées à partir des données du catalogue Loris, leur sont associées. Dans l'attente du système de gestion de banque de données multimédia⁴ pour l'ensemble des bases produites par les deux départements de l'INHA, un

⁴ A l'heure actuelle, le projet de banque de données multimédia des deux départements de l'INHA, réalisé dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif, en est au stade de l'attente des offres des entreprises concurrentes. Le choix devrait se faire début 2006 et la mise en place aboutir d'ici 1 ou 2 ans.

système intermédiaire pour la consultation des documents numérisés a été mis au point avec Arkhénum et une société informatique, Atchik. Il sera prochainement proposé en test au personnel avant d'être mis en ligne en 2006.

3.2.4. La coopération avec les bibliothèques d'art françaises

La bibliothèque de l'INHA s'emploie enfin à multiplier les échanges et collaborations avec les bibliothèques d'art françaises. Ainsi, la définition de la politique documentaire a donné lieu à l'ouverture de concertations avec des établissements présents sur les sites Richelieu et Colbert, au premier plan desquels la BnF, ainsi qu'avec des bibliothèques de référence, franciliennes ou plus largement françaises, dans les disciplines de l'art et de l'archéologie. Une convention de partenariat a été signée en septembre 2004 avec la bibliothèque des centres Gernet et Glotz, installée dans la galerie Colbert, et spécialisée sur les mondes grec et romain. D'autres projets de convention devraient aboutir en 2006 avec la bibliothèque Kandinsky du Musée national d'art moderne, la médiathèque du musée du quai Branly et la médiathèque de la Cité de l'architecture. La coopération en matière de politique documentaire (répartition de champs disciplinaires spécialisés, concertation en matière d'achats patrimoniaux...) tient toujours une place primordiale au sein de ces conventions, mais d'autres axes de travail sont prévus, notamment en matière d'informatique documentaire, de services au public ou de formation des personnels.

Témoignage de son souci permanent de coopération, la bibliothèque de l'INHA a mis en œuvre la réalisation d'un répertoire de bibliothèques d'art françaises, dans l'esprit de celui qui avait été réalisé par l'Association des bibliothécaires français en 1993⁵. Ce chantier a abouti à la mise en ligne en juin 2005, sur le site web de l'INHA, du *Répertoire des bibliothèques et centres de documentation*⁶ : celui-ci recense plus de 400 établissements disposant de collections d'art ou d'archéologie, et fournit des informations sur les conditions d'accès, le public accueilli, les

⁵ *Les Sources de l'histoire de l'art en France : répertoire des bibliothèques, centres de documentation et ressources documentaires en art, architecture et archéologie*. Réalisé par Marie-Claude Thompson avec le concours de Catherine Schmitt et Nicole Picot. Paris : Association des bibliothécaires français, 1993, 310 p.

⁶ INHA. *Répertoire des bibliothèques et centres de documentation* [en ligne]. Disponible sur : http://www.inha.fr/rubrique.php3?id_rubrique=203 (consulté en novembre 2005).

domaines couverts, les fonds, les catalogues et les différents services offerts, notamment à distance. Cet outil, qui donne une idée de la carte documentaire hexagonale en matière d'art et d'archéologie, devrait permettre de mieux en connaître les forces et les faiblesses, et de dessiner de nouveaux axes de développements. Le lancement d'une réflexion commune portant sur les projets de numérisation se place dans la droite lignée de cet effort de signalement et de coopération entre établissements, dans l'optique de la constitution d'une bibliothèque électronique spécialisée en histoire de l'art.

Activités de stage

1. Participation à la vie de la bibliothèque

Le début du mois de septembre correspondant à l'accueil de nouveaux moniteurs étudiants à la bibliothèque de l'INHA, j'ai pu bénéficier pendant ma première semaine de stage de la formation dispensée aux nouveaux arrivants. Celle-ci s'est ouverte par une présentation de l'établissement, de son fonctionnement et de ses projets par Martine Poulain, directrice du département bibliothèque et documentation. Elle s'est poursuivie tous les après-midi de la semaine par une rencontre avec les différents chefs de service, qui nous ont tour à tour décrit leurs activités, leurs projets en cours et leurs conditions de travail : Isabelle Rollet pour le service public et la visite des magasins et de la salle Ovale, Catherine Brand pour la présentation des collections courantes de la bibliothèque actuelle et future, Sandra Rony pour les projets d'informatique documentaire (catalogue commun et numérisation), et enfin Dominique Morelon pour les missions du service patrimoine. Cette semaine m'a permis de mieux cerner les tutelles, le fonctionnement et les enjeux d'un tel établissement et de prendre conscience de l'ampleur et de la diversité des tâches assurées par le personnel encadrant. Par la suite, mes activités au sein de la bibliothèque se sont recentrées sur des « temps forts » rythmant la vie des conservateurs.

1.1. Service public

De mi-septembre à la fin du mois de novembre, j'ai effectué deux plages de service public par semaine, en doublon avec différents membres du personnel, en général de catégorie A ou B. Les permanences au bureau de renseignement, d'une durée d'environ deux heures, exigent une réelle disponibilité et une capacité à assurer des tâches variées, faisant appel aussi bien à des connaissances spécialisées en histoire de l'art qu'à des compétences bibliothéconomiques (aptitude à cibler et à manipuler les usuels, bibliographies, catalogues et bases de données, connaissance des pratiques de l'établissement en matière de signalement des différents fonds,

notamment spécialisés comme les catalogues de vente, les manuscrits ou les lettres autographes).

Mais le travail ne se limite pas aux recherches bibliographiques : le bureau de renseignement assure aussi l'inscription des lecteurs, sur fichier papier. La carte est délivrée gratuitement aux étudiants à partir de la première année de master, aux enseignants, aux personnels des musées et des bibliothèques. Une formule d'inscription payante (annuelle ou temporaire, pour un total de 6 entrées) est proposée aux autres lecteurs, qu'une recherche personnelle ou professionnelle mène à la bibliothèque de l'INHA. Le bureau de renseignement gère également les demandes de reproduction⁷ et décide de la communication ou non des ouvrages de la réserve. En cas de refus, on tente, dans la mesure du possible, de proposer au lecteur un document de substitution (autre exemplaire, microfilm, autre édition du même ouvrage). Il faut enfin ajouter à cela une petite activité de prêt, limitée aux professeurs des universités Paris I et Paris IV, aux personnels de l'INHA ainsi qu'aux personnes participant à l'élaboration de la BHA (*Bibliographie d'Histoire de l'Art*, publication qui succède au *Répertoire d'Art et d'Archéologie* initié par Jacques Doucet, et dont la direction est installée galerie Colbert).

1.2. Réunions de chefs de service

A quatre reprises au cours de mon stage, j'ai été invitée à assister aux réunions des chefs de service. Celles-ci, ayant lieu toutes les deux semaines environ, sont destinées à mesurer l'avancée des différents projets en cours et à échanger des points de vue, expériences et compétences, dans le but d'améliorer le fonctionnement quotidien des différents services.

La première réunion a permis de faire le point sur l'arrivée des moniteurs étudiants, venus renforcer les équipes. Le service patrimoine a fait part de sa satisfaction à l'ouverture, dans la galerie Colbert, de l'exposition réalisée par ses collaborateurs, sur les dessins du fonds Albert Lenoir. Le contrôle qualité du catalogue commun a également été abordé, ainsi que la mise en route récente du récolement, dont les premiers résultats ont révélé la nécessité d'un travail de reprise de notices d'exemplaires, ainsi que d'une réflexion à mener avec les

⁷ Les demandes de photocopies sont satisfaites grâce à trois photocopieurs dont un laser, mais elles font l'objet d'une fiche d'autorisation préalable : il est interdit en effet de photocopier les ouvrages en mauvais état, les grands formats, les reliés cuir et les éditions antérieures à 1920.

services du patrimoine et des acquisitions sur le remplacement ou non de certains ouvrages. Des questions de réaménagement des espaces de bureaux étaient également à l'ordre du jour.

La seconde réunion a été l'occasion de présenter le compte rendu d'une réunion au sujet du VKK (Virtueller Katalog Kunstgeschichte), catalogue collectif européen spécialisé en histoire de l'art, à laquelle étaient conviées plusieurs bibliothèques d'art à l'occasion de l'intégration dans cet outil de recherche du catalogue de la bibliothèque des Arts décoratifs. Un bilan des journées du patrimoine a permis de se réjouir du succès des animations et présentations réalisées par l'INHA. La participation de trois conservatrices au congrès ADBU (Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires) de La Rochelle a également donné lieu à un compte rendu oral.

La troisième réunion portait plus spécifiquement sur la question des affectations des nouveaux chargés d'études du département études et recherches, appelés à faire un stage de trois mois ou à travailler pendant plusieurs années (entre deux et quatre ans) à la bibliothèque, pour le traitement de fonds patrimoniaux ou la réalisation de bibliographies spécialisées. La programmation 2006 de l'INHA a également été évoquée, afin de fixer les présentations, conférences ou expositions auxquelles la bibliothèque est amenée à participer. L'équipe du service public a enfin souligné les difficultés auxquelles elle était confrontée avec le départ simultané de plusieurs de ses agents.

La quatrième réunion a permis de mettre au point un programme de formations à la recherche documentaire, à destination du personnel de l'INHA d'une part, et des lecteurs de la bibliothèque, d'autre part, principalement des étudiants inscrits par l'intermédiaire de leurs professeurs. Les avancées du plan de contrôle qualité du catalogue commun ont été présentées, et des propositions d'amélioration ont été faites. La fin d'exercice du budget 2005 était également à l'ordre du jour.

Ces réunions, par la diversité des thèmes abordés et l'intérêt des concertations, échanges et débats auxquels elles ont donné lieu, ont constitué, de mon point de vue, un élément essentiel de ma formation. Elles ont permis en effet de mettre en lumière différents aspects du métier de conservateur : questions administratives, questions budgétaires, gestion des collections, gestion de l'espace et des bâtiments,

relations avec le personnel, organisation d'évènements scientifiques et culturels, participation à des réunions ou congrès professionnels...

1.3. Journée d'étude AURA/ABES

Une autre opportunité m'a été offerte au cours de mon stage à la bibliothèque de l'INHA : celle de participer à une journée d'étude organisée par l'AURA (Association des établissements utilisateurs des services de l'ABES) et l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) à Montpellier. Cette journée avait pour thème le portail documentaire Sudoc, sujet qui m'intéressait directement pour la réflexion que m'avait confiée la bibliothèque : une étude sur la conception et la mise en place d'un portail des catalogues de bibliothèques d'art.

Les différentes présentations⁸ des membres de l'équipe du portail Sudoc ont décrit en détail les fonctionnalités, contenus et services offerts, tant du point de vue des utilisateurs que des administrateurs (les « correspondants de la documentation électronique », invités par l'ABES à déclarer leurs abonnements dans le portail afin de permettre à leurs utilisateurs d'accéder aux bases en étant reconnus par l'adresse IP de leur établissement). Elles ont également mis en lumière les nouvelles complémentarités pouvant s'établir entre un portail national comme le Sudoc et des portails locaux, en particulier d'universités, auxquels participent les bibliothèques.

Ces interventions, ainsi que les réflexions et échanges auxquelles elles ont donné lieu dans l'assistance, ont constitué pour moi un enseignement indéniable. J'ai pu prendre la mesure des projets, des enjeux et des contraintes techniques et juridiques que connaissent actuellement les responsables de bibliothèques universitaires, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de leurs ressources électroniques. Au-delà même de la question de l'accès, ce sont des enjeux de gestion, d'acquisition et de signalement partagé que soulève un outil comme le portail Sudoc.

⁸ Voir le compte rendu détaillé de la journée en annexe 1.

2. Catalogue commun

En plus de cette participation à la vie de la bibliothèque, j'ai été plus spécifiquement associée aux projets en cours du service de l'informatique documentaire. Il s'est agi, dans un premier temps, de collaborer à la mise au point d'un plan de contrôle qualité pour le catalogue commun de la bibliothèque de l'INHA, et de préparer la formation de deux monitrices étudiantes arrivant début octobre pour travailler sur ce chantier.

2.1. Plan de contrôle qualité

2.1.1. Etat de la base

Le catalogue commun contient 568 340 notices décrivant des documents variés. Les données proviennent du chargement initial de quatre bases différentes (catalogues de la BAA, de la BCMN, de la BENSBA et de la BENC), et sont aujourd'hui enrichies par des routines de mise à jour et des opérations de rétroconversion. Les accès au catalogue se font par titre, par nom d'auteurs personnes physiques et collectivités, par indexation matière, par nom de collection et enfin par nom d'éditeurs. Ces accès sont répertoriés dans plus de 150 000 notices d'autorités.

Mais la disparité des sources a conduit à une certaine hétérogénéité du catalogue : pour l'indexation par exemple, on trouve des notices faisant référence à la liste d'autorité Rameau, d'autres au système LCSH (*Library of Congress Subject Headings*) ou au vocabulaire « maison » utilisé par la BCMN avant qu'elle n'adopte Rameau, en 2002. Il existe également des problèmes de doublons, lorsqu'un ouvrage catalogué plusieurs fois fait l'objet de plusieurs notices bibliographiques, ou lorsqu'une même autorité personne physique ou collectivité, entrée sous des formes différentes, donne lieu à plusieurs notices d'autorités. Ces problèmes, dus en grande partie à la disparité des pratiques de catalogage selon les époques et les sites, pèsent sur l'efficacité de la recherche documentaire et sur l'identification des documents, tant pour l'utilisateur que pour le professionnel. Un précédent rapport⁹ avait estimé le nombre de doublons pour les notices

⁹ BARALLIER, Catherine. *Le dédoublement des notices bibliographiques : pour une mise en œuvre du contrôle qualité du catalogue commun de la bibliothèque de l'INHA*. Projet professionnel personnel. Villeurbanne : Enssib, 2004.

bibliographiques à environ 20% de la base, soit 106 000 unités environ. Un premier repérage de plus de 1300 doublons avait été effectué à partir d'un feuilletage de l'index titre, mais il a finalement semblé plus pertinent de se concentrer dans un premier temps sur la correction des notices d'autorités, afin d'éviter que leur manque de cohérence ne crée des lacunes importantes au moment de la recherche documentaire.

2.1.2. La correction des autorités

Lors de la reprise initiale en 2003, seules les autorités auteurs issus du catalogue Sudoc de la BAA ont été chargées dans le catalogue commun. Les fichiers d'autorités des trois autres bases n'ont pas été importés. Le contenu des zones 7XX des notices bibliographiques de la BCMN, de la BENSBA et de la BENC a donc été relié aux autorités du Sudoc lorsqu'elles existaient, soit grâce au critère PPN¹⁰, soit par comparaison effectuée sur une clé nommée SORT, constituée d'une concaténation de caractères issus de différents champs Unimarc. Lorsque le lien n'a pas pu être établi avec une autorité Sudoc, une notice d'autorité minimale a été créée à partir du contenu de la zone 7XX. Un nombre important de doublons a ainsi été créé lorsque l'appareillage sur la chaîne de caractères SORT n'était pas tout à fait exact.

Afin de prendre la mesure de ce problème de doublons pour les notices d'autorités, j'ai effectué un premier balayage de la table auteurs personnes physiques, à partir d'une liste de noms propres dressée grâce à l'index du manuel de référence *Histoire de l'art* d'Ernst Gombrich. 288 noms au total ont été contrôlés et recherchés dans la base sous toutes les formes possibles (surnom, avec ou sans maintien de la particule, en entrant successivement les différents éléments d'un nom composé...). Sur ces 288 noms, 180 présentaient plus d'une forme d'autorité dans le catalogue commun (soit 62,5%). Cette proportion élevée s'expliquait par le fait que la liste ainsi dressée contenait des noms de personnes incontournables en histoire de l'art, forcément référencés dans de nombreuses notices bibliographiques, et multipliant donc les risques de doublons pour les notices d'autorités. Ce test a néanmoins permis de pointer un certain nombre de problèmes à l'origine de la création de doublons :

¹⁰ Pica Production Number : c'est le n° d'identification de la notice dans le Sudoc.

- non respect de la forme d'autorité dans le cas d'artistes désignés par un surnom (Le Tintoret, Titien...)
- non respect des normes de catalogage concernant les noms composés ou à particule
- champ dates de naissance et de mort laissé vide
- erreurs de saisie, caractères en trop...

Conscient du rôle pilote de la bibliothèque de l'INHA en tant que CADIST en histoire de l'art et en archéologie, le service du catalogue commun a élaboré un plan de contrôle qualité et défini des priorités d'intervention sur les autorités : il s'agira de se concentrer dans un premier temps sur les notices d'autorités personnes physiques, en travaillant sur les autorités du Sudoc et en les complétant à l'aide de listes établies à partir d'ouvrages de référence (par exemple le *Dictionnaire des historiens de l'art actifs en France*, en cours de préparation à l'INHA). La correction des autorités auteurs collectivités se fera dans un second temps, et devra associer la BCMN, qui maintient des listes de grands musées internationaux et de musées nationaux européens.

2.2. Formation des monitrices étudiantes

Au début du mois d'octobre, le service de l'informatique documentaire a accueilli deux monitrices étudiantes pour travailler sur le contrôle qualité du catalogue commun. Sandra Rony, chef de service, m'a alors chargée d'assurer leur formation, en collaboration avec l'administrateur de données, ainsi que le suivi de leurs premières réalisations. Fin septembre, nous avons donc élaboré un manuel pour la correction et le dédoublonnage des autorités auteurs personnes physiques et collectivités dans le catalogue commun¹¹. J'ai plus spécifiquement travaillé sur le rappel des règles de catalogage en Unimarc, afin de produire un outil clair et didactique, qui puisse servir de référence, notamment dans les cas problématiques (noms composés ou à particule, collectivités ayant successivement utilisé des noms différents...).

Les deux monitrices étudiantes avaient déjà une première connaissance d'Unimarc, théorique pour l'une, pratique pour l'autre, qui avait déjà catalogué dans le logiciel WinIBW du Sudoc. Leur formation a donc principalement consisté en une mise au

¹¹ Voir documents en annexes 2 et 3.

point concernant l'histoire et l'état actuel du catalogue commun, ses enjeux, ses contraintes et ses problèmes de doublons. Les premiers travaux, dont j'ai assuré le suivi, ont porté, non sur la correction des autorités, mais sur la fusion de notices bibliographiques, un chantier déjà amorcé avec le repérage de plus de 1300 notices doublons, qui restaient en attente de traitement. Plus simple, car s'appuyant sur un module de fusion automatique, et bien préparé en amont (l'administrateur de données avait imprimé l'ensemble des doublons repérés et identifié dans chaque cas la notice à conserver), ce chantier permettait en effet aux monitrices étudiantes de se familiariser avec le progiciel Loris. Il a donc s'agit, pour chaque cas de doublon, d'effectuer la fusion en reportant dans les champs correspondants du module le n° de clé Loris de la notice de référence et celui de la notice à supprimer, puis de vérifier la réussite de l'opération dans la table « fusion temporaire ». Le rapatriement des données d'exemplaires et des zones bibliographiques 3XX, 503 et 6XX de la notice rejetée vers la notice retenue pouvait être vérifié le lendemain, après le batch de nuit. Pour les cas de triplons et de quadruplons, il fallait reproduire l'opération autant de fois que nécessaire car on ne pouvait dédoublonner qu'une seule notice à la fois. La tenue d'une fiche de suivi nous a permis de mesurer jour après jour la progression du chantier et d'indiquer, pour chaque fusion effectuée, la réussite de l'opération ou les éventuels problèmes rencontrés.

3. Numérisation

L'autre versant de ma participation aux projets en cours du service de l'informatique documentaire m'a portée à travailler avec l'équipe de la numérisation sur la préparation des « classiques de l'histoire de l'art », en vue de leur mise à disposition sur intranet, puis internet, et sur la réflexion au sujet du signalement des documents numérisés dans le catalogue commun.

3.1. Préparation des « classiques de l'histoire de l'art » numérisés

Dans le cadre du programme de numérisation des « classiques de l'histoire de l'art », 120 000 fichiers image en format JPEG ont été produits et stockés à la fois

sur cédéroms et sur un serveur de l'INHA. Les volumes ont été reconstitués sous la forme de documents PDF et donnent aujourd'hui lieu à la rédaction de notices descriptives et à la restitution de données de navigation, présentées sous la forme de signets. Ces outils permettront de faciliter la recherche, la consultation et le feuilletage des ouvrages numérisés, dans l'optique de leur mise à disposition sur la future banque de données multimédia de l'INHA, et dans un avenir plus proche, sur le système intermédiaire fourni par Arkhénium et la société Atchik. Celui-ci, actuellement en cours de chargement, devrait être prochainement proposé en test au personnel de l'INHA avant d'être mis en ligne en 2006. Son fonctionnement repose sur un serveur, hébergé chez le fournisseur, et prévoit un abonnement mensuel, que la bibliothèque peut arrêter quand elle le souhaite, après avoir récupéré ses données. Le système offre plusieurs modes de recherche, croisant différents critères, il peut conserver les résultats des précédentes requêtes, et donne à l'administrateur la possibilité de gérer des profils d'utilisateurs, identifiés par mots de passe, et pour lesquels seront éventuellement permis des accès et services spécifiques (zoom, téléchargement...).

Les données de navigation qui viennent alimenter les signets des documents PDF sont recueillies par les trois monitrices étudiantes du service de la numérisation. Il s'agit d'effectuer le relevé, dans un fichier excel, des numéros de pages, des éléments de structure (chapitres, tables et index) et des titres des planches et illustrations, en mentionnant leur positionnement dans l'ouvrage. Pour chaque type de données, on indique les niveaux hiérarchiques, en descendant jusqu'à trois niveaux : par exemple, la structure d'un volume contenant plusieurs tomes, divisés en chapitres et en sous-chapitres, sera décrite avec des titres de niveau 1 (tomes), de niveau 2 (chapitres) et de niveau 3 (sous-chapitres). Les tableaux excel ainsi réalisés doivent ensuite être transformés en fichiers .txt pour être enfin importés sous la forme de signets grâce au module ARTS PDF Bookmarker du logiciel Adobe Acrobat Professional. C'est sur ce dernier aspect (conversion des fichiers excel en .txt et import des signets dans les documents PDF) que j'ai pu travailler, en collaboration avec les membres de l'équipe de la numérisation. Ce chantier, très concret, n'a pour autant pas manqué de richesse à mes yeux, me permettant d'aborder des questions de format et de résolution des documents numérisés ainsi

que des questions juridiques et technologiques liées à leur mise à disposition sur internet, tout en m'offrant la possibilité de manipuler les normes en matière de description des livres anciens.

3.2. Réflexion sur le signalement des documents numérisés dans le catalogue

3.2.1. Enjeux et contraintes du projet

Pour permettre la recherche et l'identification des documents numérisés dans le système intermédiaire de mise à disposition et, ultérieurement, dans la banque de données multimédia, des notices descriptives sont créées en format Dublin Core à partir des données du catalogue commun et de certaines bases bibliographiques alimentées par les bibliothèques partenaires (base Mistral pour les catalogues du Louvre détenus par la BCMN, base Micromusée pour les photographies, estampes et dessins numérisés par la BENSBA). Mais le signalement des documents numérisés dans le catalogue commun de l'INHA semble également indispensable pour leur assurer une visibilité supplémentaire et faciliter aussi bien la recherche documentaire que la gestion des collections par les professionnels. Cet accès a été inscrit au cahier des charges de la future banque de données multimédia, qui devrait offrir des liens permettant la navigation entre la base des documents numérisés, le catalogue commun (à condition que ces documents y soient décrits) et les bases de données du DER. Le service de la numérisation souhaite néanmoins faire apparaître, dès la mise en place du système intermédiaire, les collections numérisées dans le catalogue commun.

Ce projet se heurte cependant à l'hétérogénéité de la description bibliographique des documents originaux :

- les livres anciens et les recueils d'estampes sont décrits dans le Sudoc et dans le catalogue commun en format Unimarc, et les estampes de la collection Doucet sont en cours de signalement dans les mêmes conditions
- les catalogues du Louvre sont décrits dans la base Mistral et dans le catalogue commun, mais pas dans le Sudoc
- les documents numérisés par la BENSBA sont décrits uniquement dans la base Micromusée

- les manuscrits et plaques de verre de la collection Doucet ne sont pas décrits sous forme numérique.

D'autre part, la bibliothèque de l'INHA pourrait être amenée à signaler dans son catalogue des documents numérisés dont elle ne possède pas les originaux, dans le cadre d'échanges avec des institutions partenaires.

3.2.2. Évaluation des solutions possibles

Deux orientations ont principalement été examinées, suivant les préconisations de la Mission de la recherche et de la technologie du Ministère de la culture¹² :

- La création de nouvelles notices pour tous les documents numérisés, suivant les spécifications de la norme Z44-082 pour le catalogage des ressources électroniques. Cette solution permettrait d'uniformiser le signalement des documents numérisés dans le catalogue et d'envisager des échanges de données avec d'éventuels partenaires.
- L'ajout de données locales à la notice du document original, avec la création d'une zone 856 pour indiquer l'adresse URL du document numérisé, ses caractéristiques et les conditions d'accès. Cette option a l'avantage de ne pas exiger un investissement trop important en terme de catalogage, mais elle rendrait impossible la signalisation des documents numérisés dont l'original n'est pas décrit dans le catalogue commun.

D'autre part, le développement en deux temps de la mise à disposition sur internet des collections numérisées pose un problème de mise à jour des notices : en effet, dans l'une comme dans l'autre des solutions envisagées, la zone 856 ne pourrait, dans un premier temps, être complétée qu'avec l'adresse générique du système intermédiaire, ce qui impliquerait de corriger, lors de la mise en place de la banque de données multimédia, l'ensemble des notices.

Les discussions avec l'équipe de la numérisation ont permis de faire émerger une troisième option, plus souple et évolutive : les notices des documents originaux signalés dans le catalogue commun pourraient être dès aujourd'hui augmentées d'une mention « document consultable en ligne via le site de l'INHA » en zone 325 (note sur la reproduction). Cette mention, n'exigeant aucune mise à jour,

¹² Ministère de la culture et de la communication. *Numérisation des bibliothèques. Le catalogage* [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/dll/catalog.html> > (consulté en novembre 2005).

pourra être laissée en l'état lors de la mise en place de la banque de données multimédia. Cette étape rendra également possible la création de nouvelles notices pour l'ensemble des documents numérisés, contenant cette fois l'adresse définitive de la ressource en zone 856. L'emploi d'icônes visuelles, à paramétrer avec la société Ever Ezida, offrira enfin à ces notices une meilleure visibilité au moment de la recherche dans le catalogue commun.

Conclusion

Les trois mois passés à la bibliothèque de l'INHA m'ont permis d'appréhender les différentes missions et le fonctionnement quotidien d'un grand établissement. J'ai pu y prendre la mesure du poids de l'histoire, et de l'ampleur des projets qui lui permettront de remplir au mieux son rôle national. Les rencontres avec les chefs de services ont contribué à préciser ma vision du métier de conservateur, à mieux cerner les compétences requises, à la fois scientifiques, administratives et techniques, et à évaluer l'importance de l'encadrement et de la gestion du personnel, aussi bien titulaire que contractuel.

Quant à ma participation aux différents chantiers en cours du service de l'informatique documentaire, elle a été particulièrement enrichissante et formatrice. J'ai pu, aux côtés des membres des équipes du catalogue commun et de la numérisation, appliquer et approfondir des connaissances théoriques acquises à l'Enssib, et les confronter à des situations bien réelles et souvent plus complexes qu'il n'y paraissait d'abord, car s'insérant dans un contexte global, impliquant différents services voire différents établissements partenaires.

Enfin, le sujet d'étude que m'avait confié la bibliothèque, portant sur la conception et la mise en place d'un portail des catalogues de bibliothèques d'art françaises, m'a amenée à visiter des établissements parisiens de natures et de tutelles variées (principalement des bibliothèques de musées et d'écoles, ainsi qu'une bibliothèque spécialisée de la Ville de Paris), à aborder la difficile mais passionnante question de la collaboration et du travail en réseau, et à rencontrer des conservateurs et bibliothécaires qui m'ont fait partager leur expérience et découvrir les enjeux et contraintes du traitement et de la valorisation des fonds spécialisés en histoire de l'art.

Bibliographie

L'INHA ET SA BIBLIOTHÈQUE

BENHAMOU, Françoise. *Pour une bibliothèque nationale des arts*. Paris : La Documentation française, 1993.

« La bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet ». *Nouvelles de l'INHA*, mars 2003, n° 13/14, p. 2-5.

« Le chantier bibliothèque ». *Nouvelles de l'INHA*, novembre 2002, n° 11/12, p. 2-3.

CHASTEL, André. *La création d'un institut national d'histoire de l'art : rapport au Premier ministre*. Paris : la Documentation française, [1983]. (Collection des rapports officiels).

COMMENT, Bernard, CHAPON, François. *Doucet de fonds en comble : trésors d'une bibliothèque d'art*. Paris : Herscher, 2004. (La galerie).

ENCREVE, Pierre, HOOG, Emmanuel (éd.). *L'Institut international d'histoire des arts : rapport au ministre de l'Education nationale et de la Culture*. Paris : La Documentation française, 1993. (Collection des rapports officiels).

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. *Rapport d'activité 2004*. Document interne.

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. Département de la bibliothèque et de la documentation. *Politique documentaire : présentation de la démarche suivie et des orientations générales* [en ligne]. Paris : INHA, 2005. Disponible

sur : <http://www.inha.fr/article.php3?id_article=585> (consulté en novembre 2005).

KAPARIS, Pascale, PINON, Dominique. « Le projet d'aménagement du site Vivienne de l'Institut national d'histoire de l'art ». *Nouvelles de l'INHA*, février 2002, n° 9, p. 2-5.

MENAPACE, Luc. *La bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art : Rapport de stage*. Rapport de stage DCB. Villeurbanne : Enssib, 2004.

POULAIN, Martine. « Une grande bibliothèque d'art en préparation : la bibliothèque de l'INHA ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, vol. 49, n° 3, p. 67-78.

LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES

« La bibliothèque centrale des musées nationaux : entretien avec Isabelle le Masne de Chermont ». *Nouvelles de l'INHA*, mai 2001, n° 6, p. 2-6.

« La bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts : entretien avec Annie Jacques ». *Nouvelles de l'INHA*, octobre 2000, n° 3/4, p. 2-6.

« La bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes : entretien avec Isabelle Diu ». *Nouvelles de l'INHA*, février 2001, n° 5, p. 2-5.

Les Sources de l'histoire de l'art en France : répertoire des bibliothèques, centres de documentation et ressources documentaires en art, architecture et archéologie. Réalisé par Marie-Claude Thompson avec le concours de Catherine Schmitt et Nicole Picot. Paris : Association des bibliothécaires français, 1993, 310 p.

INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

BARALLIER, Catherine. *Le dédoublonnage des notices bibliographiques : pour une mise en œuvre du contrôle qualité du catalogue commun de la bibliothèque de l'INHA*. Projet professionnel personnel. Villeurbanne : Enssib, 2004.

BERNHART, Éliane. *Offrir au public un catalogue en ligne*. Villeurbanne : IFB, 1995. (Collection La boîte à outils).

BEZSONOFF, Alexandre. « Les programmes de numérisation ». *Nouvelles de l'INHA*, juin 2004, n° 18, p. 13-14.

DEVILLES, Florence. *Signalement et catalogage de la collection des documents numérisés*. Document interne.

DUCHEMIN, Pierre-Yves, LAHARY, Dominique. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. 2^{ème} édition. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2000. (Collection Bibliothèques).

FRÉON, Marie-Élise (dir.). *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue*. Villeurbanne : IFB, 1996. (Collection La boîte à outils).

JACQUESSON, Alain. *L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives*. Nouvelle édition. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1995. (Collection Bibliothèques).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Numérisation des bibliothèques. Le catalogage [en ligne]*. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/dll/catalog.html> (consulté en novembre 2005).

RONY, Sandra. « Le point sur un outil, un fonds, une recherche : le catalogue commun de la Bibliothèque de l'INHA, catalogue.inha.fr ». *Nouvelles de l'INHA*, avril 2004, n° 17, p. 16-21.

Table des annexes

| | |
|--|------------|
| ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE AURA/ABES SUR LE PORTAIL SUDOC DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2005..... | I |
| ANNEXE 2 : MANUEL DE CORRECTION DES AUTORITÉS AUTEURS PERSONNES PHYSIQUES ET COLLECTIVITÉS. RAPPEL DES RÈGLES DE CATALOGAGE EN UNIMARC..... | VII |
| ANNEXE 3 : MANUEL DE CORRECTION DES AUTORITÉS AUTEURS PERSONNES PHYSIQUES. TRAITEMENT DES DONNÉES DANS LE CATALOGUE COMMUN..... | XVI |

***Annexe 1 : Compte-rendu de la journée
d'étude AURA/ABES sur le portail Sudoc
du vendredi 14 octobre 2005***

1. Introduction par Sabine Barral

Le portail Sudoc, ouvert au public depuis mars 2005, est un outil d'interrogation simultanée de bases hétérogènes, permettant l'accès à une documentation variée (notices catalographiques, périodiques en ligne, thèses...).

Le choix des contenus et la réflexion sur les modalités d'accès ont été faits en concertation avec un groupe de travail, constitué de 10 membres hors ABES (professionnels des BU). Un comité scientifique, instance consultative auprès du CA, a également été créé en janvier 2005.

2. Présentation du portail par Marianne Giloux

La réalisation du portail a été confiée à la société Archimed, mais l'équipe ABES, composée de 6 personnes, gère aujourd'hui l'outil et ses évolutions (développement de nouveaux connecteurs, ajout de contenus...).

2.1. Accès

Quatre types d'accès au portail Sudoc sont possibles :

- internaute anonyme (accès restreint aux ressources libres)
- internaute pisté via adresse IP (accès aux ressources payantes auxquelles l'établissement est abonné)
- internaute identifié lecteur avec login Sudoc (accès à des services personnalisés de type panier, requêtes personnalisées...)
- administrateur de la documentation électronique avec login Sudoc.

2.2. Services

Trois modes de recherche sont offerts :

- recherche globale simple
- recherche avancée (avec choix des index et des bases)
- recherche par type de ressource (catalogues, thèses...).

Différentes actions sont possibles sur les résultats : impression, tri, dédoublonnage, téléchargement... Des requêtes personnelles peuvent être enregistrées et relancées

d'une session à l'autre pour les utilisateurs identifiés. Des liens sont offerts vers la notice complète du catalogue Sudoc et vers le document primaire lorsqu'il est disponible en ligne. Les ressources soumises à contrôle d'accès ne peuvent être consultées que par les utilisateurs dont l'adresse IP est reconnue.

2.3. Contenus

Le portail Sudoc permet d'interroger cinq types de ressources :

- catalogues et bibliographies (BN-Opale Plus, Bibliothèque du Congrès, catalogue Sudoc, PCI = Periodical Content Index, LION = Literature Online)
- thèses : catalogues ou thèses en texte intégral (catalogue Sudoc, XTCat = base de l'OCLC)
- production scientifique (catalogue Sudoc, XTCat, Persée, PCI Full Text)
- fonds numérisés (fonds patrimoniaux, base Persée)
- sites de référence (RDN = Ressource Discovery Network).

Certaines bases sont interrogées à distance, via les protocoles Z39.50 et SRU (Search and Retrieve URL), d'autres, non normalisées ou nécessitant un travail d'indexation, sont gérées localement après moissonnage OAI : bases production scientifique (Persée, Institut Jean Nicod, Scientific Literature Digital Library), thèses (CCSD, INP Toulouse) et fonds numérisés (Gallica, Polib).

2.4. Perspectives

Le portail devrait évoluer en proposant de nouveaux contenus (périodiques électroniques, archives ouvertes nationales, sites de référence...) et de nouveaux outils (vérification automatique des liens, module statistique...).

3. Rôle des correspondants de la documentation électronique par Frédérique Blondelle et Christine Fleury

Le lancement du portail Sudoc ouvre de nouvelles collaborations avec les chargés de la documentation électronique au sein des établissements. Ils pourront assumer trois fonctions.

3.1. Interface ABES/établissements

Les correspondants de la documentation électronique pourront communiquer via une liste de diffusion. Au sein de leur établissement, ils seront le relais de l'ABES pour la formation et l'information des utilisateurs.

3.2. Gestion des droits

Grâce à leur identifiant, les correspondants pourront administrer la liste des ressources payantes pour lesquelles leur établissement dispose d'un abonnement. Les utilisateurs se connectant avec une adresse IP reconnue pourront ainsi y accéder depuis le portail Sudoc.

Un nouvel outil de fédération d'identités, Schibboleth, est actuellement à l'étude pour permettre l'accès aux utilisateurs sans recourir aux adresses IP (identification nomade).

3.3. Travail collaboratif

Les correspondants de la documentation électronique pourront être amenés à travailler en réseau sur des chantiers innovants :

- création et maintien d'une base « sites de référence », sur le principe d'une gestion mutualisée
- création d'une base « revues électroniques » exhaustive, à partir d'une mise à jour de la base BIMPE (Bouquet d'Information Mutualiste sur les Périodiques Electroniques), en vue d'un catalogage partagé des revues électroniques.

4. Présentation du module APE (Accès aux Périodiques Electroniques) par Marianne Giloux et Michel Roland (COUPERIN)

Le module APE est un outil à part, réalisé sur le serveur Archimed en partenariat avec COUPERIN. Son intégration sur le portail Sudoc n'est pas terminée, et le module n'est pas encore accessible au public. Il permettra à chaque établissement de fournir à ses utilisateurs la liste de ses périodiques électroniques et d'en centraliser l'accès.

L'entrée sur le module APE ne sera permise qu'aux utilisateurs pistés via leur adresse IP. Ceux-ci auront seulement accès aux périodiques pour lesquels l'établissement aura déclaré son abonnement. Les notices d'accès proposeront des métadonnées descriptives (titre, ISSN, lien URL) ainsi qu'un lien vers la notice du catalogue Sudoc, si elle existe.

5. Articulation portails locaux/portail Sudoc par Yann Nicolas

5.1. Contenus

Le portail Sudoc permet aux établissements de valoriser les ressources produites localement (thèses, fonds numérisés...) et de fédérer des contenus éclatés. Il joue le rôle d'intermédiaire en dirigeant l'utilisateur, au terme de sa recherche, vers les bases locales.

Pour signaler ses ressources dans le portail Sudoc, deux voies sont possibles :

- offrir une base externe interrogeable par protocole normalisé (Z39.50, SRU ou connecteur particulier)
- ou exporter ses données pour les charger dans une base interne au portail. Le transfert peut prendre plusieurs formes : échange par FTP, OAI-PMH pour les données en XML...

5.2. Outils

Portail Sudoc et portails locaux doivent collaborer pour mutualiser ressources et compétences, et viser la complémentarité. Trois solutions d'articulation ont été envisagées par le groupe de travail :

- Les encarts de recherche : il s'agit d'intégrer dans un portail local une zone de recherche simple sur le portail Sudoc. L'établissement peut ensuite choisir d'intégrer les résultats dans son environnement ou de basculer sur l'interface du portail Sudoc.
- Les profils de base HTML : les établissements peuvent coopérer pour analyser les interfaces des bases qui n'obéissent pas à un protocole normalisé, afin de développer des connecteurs spécifiques. Cette coopération pourrait prendre la forme d'une bibliothèque de profils HTML.
- Le portail Sudoc comme passerelle SRU : pour les bases nécessitant le développement de connecteurs spécifiques, le portail Sudoc peut également jouer le rôle de passerelle, en traduisant et en envoyant les requêtes SRU des portails locaux vers les bases interrogées. Les établissements n'auront pas alors à développer de multiples connecteurs adaptés aux différentes bases, mais devront savoir gérer le protocole SRU. Reste néanmoins à étudier la question des contrôles d'accès pour les sources avec abonnement. Pour l'instant, l'équipe du portail Sudoc n'a développé qu'un seul connecteur, vers la base d'archives ouvertes OAIster. Ce travail pourra être réitéré sur un choix de bases intéressant un grand nombre d'établissements.

Pour consulter les supports d'intervention :

<http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=294>

***Annexe 2 : Manuel de correction des
autorités auteurs personnes physiques
et collectivités. Rappel des règles de
catalogage en Unimarc***

INHA Octobre 2005

Auteur : Laure Bourgeaux

1. Personnes physiques

1.1. Présentation ISBD

En général, la forme retenue de la vedette se présente comme suit :

Nom, Prénom (datenaiss-datemort)

Ex. Delacroix, Eugène (1798-1863)

Mais lorsqu'il y a concurrence entre plusieurs formes (surnom, pseudonymes...), on retient la forme prédominante et on établit des renvois aux noms occasionnels :

Ex. Tintoret, Le (1518?-1594)

Forme(s) rejetée(s)

Tintoretto, Jacopo (1518?-1594)

Tintoretto, Giacomo (1518?-1594)

Robusti, Iacopo (1518?-1594)

1.2. Catalogage en Unimarc

Les données concernant les autorités auteurs sont entrées dans les zones suivantes :

0XX Bloc des numéros d'identification

1XX Bloc des informations codées

2XX Bloc de la vedette

200 Vedette – Nom de personne

\$a élément d'entrée (nom)

\$b partie du nom autre que l'élément d'entrée (prénom, particule rejetée...)

\$c qualificatifs (titres, épithètes...)

\$d chiffres romains

\$f dates

\$g développement des initiales du prénom (lorsque les initiales sont indiquées en sous-zone \$b comme forme retenue)

3XX Bloc des notes

4XX Bloc des formes rejetées

5XX Bloc des formes associées

6XX Bloc des indices de classification

7XX Bloc des formes parallèles

8XX Bloc des informations sur les sources

9XX Bloc à usage national

Ex. Extraits de la notice autorité d'Henri de Toulouse-Lautrec :

200\$aToulouse-Lautrec\$bHenri de\$f1864-1901

300\$aPeintre et lithographe

301\$aAlbi (Tarn)\$bMalromé (Gironde)

400\$aToulouse-Lautrec Monfa\$bHenri Marie Raymond de\$f1864-1901

400\$aLautrec-Monfa\$bHenri Marie Raymond de Toulouse\$f1864-1901

400\$aLautrec\$bHenri de Toulouse-\$f1864-1901

1.3. Règles à suivre

Quand le nom d'une personne est constitué de plusieurs mots, le choix de l'élément d'entrée est déterminé par les usages du pays dont la personne a la citoyenneté, ou dans lequel il réside généralement. Ainsi, un auteur français, espagnol ou portugais verra sa particule « de » rejetée :

Ex. Bats, Pierre de (1669?-1730?)

En revanche, un auteur américain ou un italien la conservera en tête :

Ex. De Chirico, Giorgio (1888-1978)

Dans la notice Unimarc, une particule rejetée apparaîtra en 200\$b, après le prénom :

Ex. 200\$aBats\$bPierre de\$f1669?-1730?

Une particule maintenue apparaîtra dans la zone 200\$a :

Ex. 200\$aDe Chirico\$bGiorgio\$f1888-1978

Les noms composés sans tiret sont classés au premier élément lorsqu'il s'agit de Français, d'Allemands, d'Espagnols :

Ex. Garcia Lorca, Federico (1898-1936)

Format Unimarc : 200\$aGarcia Lorca\$bFederico\$f1898-1936

Ils sont classés au dernier élément lorsqu'il s'agit d'Anglo-saxons ou de Portugais :

Ex. Mill, John Stuart (1806-1873)

Antunes, António Lobo (1942-....)

Format Unimarc : 200\$aAntunes\$bAntónio Lobo\$f1942...

Tableau récapitulatif concernant le rejet ou le maintien des particules, et le classement des noms composés (NF Z44-061).

| Pays | Maintien des particules | Rejet des particules | Classement des noms composés |
|-----------------------------|---|---|--|
| France | Des, Du, L', La, Le | D', De | Classement au 1 ^{er} élément |
| Allemagne | Am, Auf'm, Im, Vom, Zum, Zur | Von, Von der, Zu | Classement au 1 ^{er} élément |
| Espagne, Amérique espagnole | | De, De Las, De Les, De Los, Del, La, Las, Los | Classement au 1 ^{er} élément |
| Italie | D', Da, De, Del, Della, Di | | Classement au 1 ^{er} élément |
| Belgique, Pays-Bas | De, Den, T', Ten, Van, Van Den, Van der | | Classement au 1 ^{er} élément |
| Pays anglophones | | | Classement au dernier élément sauf si trait d'union ou élément indivisible |
| Portugal, Brésil | | Da, Das, De, Dos | Classement au dernier élément sauf si trait d'union ou élément indivisible |
| Scandinavie | De | Af, Av, Von | Classement au dernier élément sauf si trait d'union ou élément indivisible |

Ne pas entrer de ponctuation pour séparer les éléments dans les zones et sous-zones Unimarc (virgule entre nom et prénom, parenthèses des dates de naissance et de mort) : celle-ci est générée automatiquement lors de l'affichage public.

En revanche, la ponctuation lorsqu'elle fait partie intégrante des données à saisir (tiret d'un nom composé, point pour une initiale ou tiret séparant les dates de naissance et de mort) doit être reportée :

Ex. 200\$aToulouse-Lautrec\$bHenri de\$f1864-1901

200\$aLoesch P.\$bÉlisabeth\$f1948-....

2. Collectivités

2.1. Présentation ISBD

Il existe trois sortes de collectivités :

1. les collectivités privées ou publiques entrées directement à leur nom : associations et sociétés à but lucratif ou non, entreprises nationalisées, organisations internationales, écoles, universités, bibliothèques, théâtres, musées, hôpitaux, églises, banques...

Ex. Musée des Beaux-Arts (Grenoble)

Médiathèque François Mitterrand (Poitiers)

Bibliothèque nationale (France). Département des périodiques

2. les collectivités territoriales qui exercent un pouvoir législatif, réglementaire, juridique, de défense nationale ou d'information sur un territoire donné. Elles sont entrées au nom géographique ou politique du territoire.

Ex. France. Sous-direction des monuments historiques

Paris. Direction de l'action sociale, de l'hygiène et de la santé

France. Ministère de l'agriculture. Bibliothèque

3. les congrès, terme générique qui désigne des rassemblements (périodiques ou non) de personnes autour d'un sujet commun. La forme des vedettes pour les congrès est la suivante :

Nom du congrès (n° ; année ; Lieu)

Ex. Congrès international d'études des cultures de la méditerranée occidentale (2 ; 1975 ; Barcelone)

Congrès archéologique de France (158 ; 2000)

2.2. Catalogage en Unimarc

Dans la notice Unimarc, le renseignement du type de collectivité se fait au niveau des indicateurs :

Indicateur 1 : 0 collectivité

1 congrès

Indicateur 2 : 0 nom entré sous une forme inversée

1 nom entré sous un nom de lieu ou de ressort

2 nom entré dans l'ordre direct

Les données concernant les autorités collectivités sont entrées dans les zones suivantes :

0XX Bloc des numéros d'identification

1XX Bloc des informations codées

2XX Bloc de la vedette

210 Vedette – Collectivité

\$a élément d'entrée

\$b subdivision ou nom de la collectivité (si entrée au nom de lieu)

\$c qualificatif

\$d numéro de congrès

\$e lieu du congrès

\$f date du congrès

\$g élément rejeté (toute partie du nom retranchée au début de la vedette pour pouvoir entrer la collectivité au nom le plus significatif)

3XX Bloc des notes

4XX Bloc des formes rejetées

5XX Bloc des formes associées

6XX Bloc des indices de classification

7XX Bloc des formes parallèles

8XX Bloc des informations sur les sources

9XX Bloc à usage national

Ex. Extraits de la notice autorité du Musée des beaux-arts de Lyon :

210\$aMusée des beaux-arts\$cLyon

303\$a20 pl. des Terreaux, 69001 Lyon. Tél. 78.28.07.66

410\$aMusée Saint-Pierre\$cLyon

410\$aMusée de Lyon

410\$aPalais Saint-Pierre\$cLyon

410\$aLyon\$bMusée des beaux-arts

410\$aLyon (Rhône)\$bMusée des beaux-arts

Extraits de la notice autorité du Congrès international d'architecture médiévale :

210\$aCongrès international d'archéologie médiévale\$d07\$f1999\$eLe Mans

300\$aOrganisé par le Groupe 12 du Programme Sociétés et cadres de vie au Moyen âge : approches archéologiques (UMR 6575 du CNRS), la Société d'archéologie médiévale (France) et le Laboratoire d'histoire et d'archéologie anciennes et médiévales de l'Université du Maine

Extraits de la notice autorité de la Sous-direction des bibliothèques :

210\$aFrance\$bSous-direction des bibliothèques et de la documentation

300\$aD. 89-289 du 26 avril 1989 modifiant le D. 84-1128 du 17 décembre 1984 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'éducation nationale\$aD. 97-1149 du 15-12-1997 et arrêté de la même date : rattachement de la sous-direction des bibliothèques et de la documentation à la direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Education nationale

303\$a61-65 rue Dutot, 75015 Paris. Tél. 40.65.65.400

410\$aFrance\$bSous-direction des bibliothèques

410\$France\$Direction de l'enseignement supérieur\$Sous-direction des bibliothèques et de la documentation

410\$France\$Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques\$Sous-direction des bibliothèques

510\$0Avant 1989, voir\$France\$Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique

2.3. Règles à suivre

Les noms de pays, qu'ils soient éléments d'entrée ou simples qualificatifs, doivent apparaître de façon normalisée afin d'éviter les variations dues aux changements géopolitiques. Voir la liste incluse dans la norme ISO 3166 :

<http://www.iso.org/iso/en/prods-services/iso3166ma/02iso-3166-code-lists/list-fr1.html>

Si la collectivité a utilisé successivement des noms différents qui ne peuvent être considérés comme des changements mineurs du même nom, chaque changement significatif du nom est considéré comme une nouvelle entité et les notices d'autorité pour chaque entité sont liées par des renvois "voir aussi" ou "avant/après" (champ 510 des formes associées).

Ex. Extraits de la notice autorité de la Direction de l'architecture et du patrimoine :

210\$France\$Direction de l'architecture et du patrimoine

300\$Créée par l'arrêté du 21-09-1998 ; issue de la fusion de la Direction de l'architecture et de la Direction du patrimoine

303\$a8 rue Vivienne, 75002 Paris. Contact : 01.40.15.80.00

410\$aDAPA

410\$France\$Ministère de la culture et de la communication\$c1997-....\$Direction de l'architecture et du patrimoine

510\$0Avant le 21 septembre 1998, voir\$France\$Direction de l'architecture\$c1996-1998

510\$0Avant le 21 septembre 1998, voir\$France\$Direction du patrimoine

Ne pas entrer de ponctuation pour séparer les éléments dans les zones et sous-zones Unimarc (point entre élément d'entrée et subdivision, parenthèses pour le qualificatif ou parenthèses et points virgules pour les numéros, dates et lieux de congrès) : celle-ci est générée automatiquement lors de l'affichage public.

En revanche, la ponctuation lorsqu'elle fait partie intégrante des données à saisir (tiret d'un mot composé, point pour une initiale) doit être reportée :

Ex. 210\$aFrance\$bSous-direction des affaires économiques, internationales
et administratives

210\$aFrance\$bMinistère des P.T.T.\$bBibliothèque centrale\$cParis

***Annexe 3 : Manuel de correction des
autorités auteurs personnes physiques.
Traitement des données dans le
catalogue commun***

INHA Octobre 2005

Auteurs : Victor Lebreton et Laure Bourgeaux

1. Introduction

Le catalogue de l'INHA est constitué de notices bibliographiques et de notices d'autorités. Certaines notices d'autorités erronées ont donné lieu à des doublons (plusieurs formes pour la même personne) : il faut donc identifier la notice correcte (ou, à défaut, corriger les champs nom, prénom et date), afin de lui rattacher l'ensemble des notices bibliographiques faisant référence à l'autorité. Les notices erronées pourront alors être effacées.

2. Recherche et correction des autorités

On recherche les autorités dans la table "AUTEURS pers. Phys." avec l'index "identifiant(i)" afin de cibler les différentes formes de cette autorité dans la base.

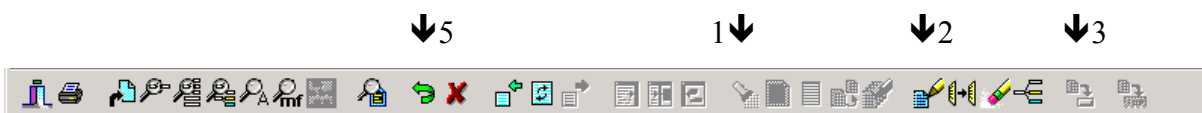
Plusieurs cas peuvent se produire :

1. S'il n'existe qu'une seule forme de l'autorité recherchée, on vérifie qu'elle obéit aux règles de catalogage en Unimarc (voir document joint).
2. S'il existe deux formes de l'autorité, il faut alors sélectionner celle qui correspond le mieux aux règles de catalogage, et si possible celle qui possède un n°PPN (rattachée à une notice autorité du Sudoc). Si plusieurs notices ont un n° PPN, on ne les modifie pas, il faut seulement choisir celle qui recevra les exemplaires. On rapatrie ensuite les notices bibliographiques vers la notice correcte, puis on supprime la notice incorrecte, sans oublier de compléter la zone des formes rejetées de l'autorité (zone 400XX).
3. S'il existe plus de deux formes de l'autorité, il faut de même sélectionner celle qui correspond le mieux aux règles de catalogage, et si possible celle qui possède un n°PPN. On rapatrie ensuite les notices bibliographiques de chaque notice erronée vers la notice correcte, puis

on supprime les notices incorrectes, sans oublier de compléter la zone des formes rejetées de l'autorité (zone 400XX).

2.1. Modification simple d'une autorité

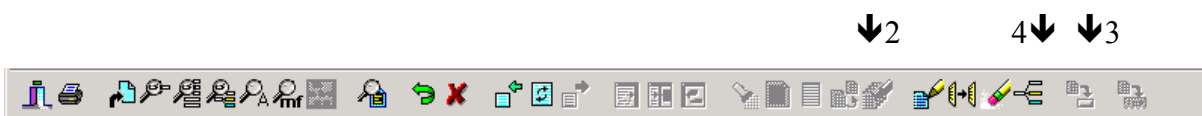
- a) Chercher l'autorité à modifier avec l'icône 1
- b) Passer en mode modification 2



- c) Corriger les champs NOM, PRENOM, DATE ... en suivant les règles de catalogage
- d) VALIDER avec le bouton en bas à droite de l'écran
- e) Enregistrer la modification de la notice dans la base en utilisant l'icône 3
- f) Retourner à la recherche avec l'icône 5.

2.2. Réattribution des notices bibliographiques à une autorité

- a) Chercher des autorités voisines
- b) Prendre la plus correcte (n° PPN) ou en corriger une si nécessaire
- c) Chercher les notices liées aux autorités erronées avec l'icône liaison 4



- d) Sélectionner toutes les notices liées (clic droit)
- f) Utiliser l'icône de modification globale 2
- g) Sélectionner le champ à modifier (700a en priorité)
- h) Inscrire le nom à remplacer dans le champ Valeur à remplacer, et valider avec ENTREE, puis sélectionner dans la liste l'autorité à remplacer
- i) Inscrire le nom valide dans le champ Nouvelle Valeur, et valider avec ENTREE, puis sélectionner dans la liste l'autorité qui remplacera la forme rejetée

- j) Valider avec l'icône d'enregistrement 3
- k) Si toutes les notices ne sont pas modifiées, effectuer aussi cette opération sur les champs 701a, 702a
- l) Enfin, ajouter dans la notice de l'autorité validée le renvoi vers les formes rejetées.

2.3. Réattribution multiple des notices bibliographiques à une autorité

Répéter la procédure décrite en 2.2 autant de fois que nécessaire, pour éliminer toutes les autorités faisant double emploi.